



FICHE D'ARRÊT

Cour de Cassation, Chambre criminelle,
du 11 juin 1992, 91-86.346

FAITS : Une femme a porté plainte contre son mari pour viol.

Cliquez sur "télécharger"

pour consulter l'intégralité du document

sexuels et que l'épouse ne peut invoquer son absence de consentement ou l'agressivité qui a accompagné des actes sexuels normaux pour soutenir qu'elle a été victime de viols ».

Un pourvoi a alors été formé en cassation.

Cliquez sur "télécharger"

pour consulter l'intégralité du document

